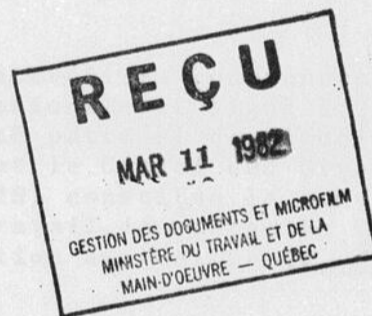


'81 NOV 10 13 27

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
INTERVENUE ENTRE



51 NOV 27 11 23

HOPITAL CHRIST-ROI

NOM DE L'ETABLISSEMENT

Association des Techniciens en Diététique du Québec

NOM DU SYNDICAT

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE: HOPITAL CHRIST-ROI
(EMPLOYEUR)

300 Boul. Wilfrid-Hamel, Québec
(ADRESSE)

ET: Association des Techniciens en Diététique du Québec
(ASSOCIATION ACCREDITEE)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Cartel des Organismes Professionnels de la Santé Inc. (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 29 mai 1979.

Numéro du dossier d'accréditation: Q-6707-22

Le nombre de salariés régis par cette convention est de: 3

Les parties ont signé le présent document le 20 octobre 1981.

POUR L'EMPLOYEUR

Baudouin
Bourgeois

POUR L'ASSOCIATION

Louise Tremblay
Gabrielle G. Gagné T. DT.
Danielle Joly T. DT.

EN FOI DE QUOI,

les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs
représentants autorisés ce 20 octobre 1981 à Québec.

Association des Techniciens en
Diététique du Québec

NOM DU SYNDICAT

Louise Trépanier

Danielle A. Gagné T. DT.

Danielle Joly T. DT.

HOPITAL CHRIST-ROI
NOM DE L'ETABLISSEMENT

Baudouin

Bourgeois